Réf. Farde e-Assemblées : 2486414

N° OJ : 87

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/10/2022

Objet : Culture et Toursime - Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 51.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 51.500,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022 :
1) 5.000,00 EUR à l'asbl "Association Galeries" pour l'activités de médiation ;
2) 10.000,00 EUR à l'asbl "Association Galeries" pour la programmation supplémentaire de films dans le cadre de "Hello Summer 2022";
3) 10.000,00 EUR à l'asbl "Design September" pour le "Brussels Design September 2022" ;
4) 5.000,00 EUR à l'asbl "Explore.Brussels" pour "Brussels Biennale of Eclectic Architecture (BBEA) 2022";

- à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2022 :
5) 2.000,00 EUR à l'asbl "Tels quels" pour le "Festival Tels Quels 2022" ;
6) 3.500,00 EUR à l'asbl "Iris Noir Bruxelles" pour le "Salon de l'Iris Noir Bruxelles 2022";
7) 6.200,00 EUR à l'asbl "No Way Back" pour le "Festival Détours 2022" et les Cyphers ;
8) 800,00 EUR à l'association de fait "Comité des Habitants du Quartier Luther" pour l'organisation de la "Fête de la rue Luthe"r;
9) 1.000,00 EUR à l'asbl "Groupe d'Animation du Quartier européen de la Ville de Bruxelles" pour l'organisation de la "Fête de quartier Ambiorix" ;

- à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2022 :
10) 3.000,00 EUR à l'asbl "Cocoricoeur" pour le "Brukmer Golden Artistic Awards 2022";
11) 5.000,00 EUR à l'asbl "Nationa{a}l" pour le projet "Artist Market & e-Market" pour la promotion de l'industrie créative et culturelle locale à Bruxelles.

Annexes :